



## SIAEP NORD EST CHARENTE

6, route de Clos Galine  
16 450 Saint-Claud

---

### CAPTAGE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE BASSE TERNE SUR LA COMMUNE DE LUXÉ (CHARENTE)

#### DOCUMENTS COMMUNS AUX ENQUÊTES DU Puits DE BASSE TERNE

### DOSSIER D

**Août 2023**

Référence HYGEO HY16211341 – A. CHOMEL



## **Annexe 1**

### **Délibérations du syndicat relatives aux périmètres du captage**

(2 pages)

République Française  
Département CHARENTE  
SIAEP NORD EST CHARENTE

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 17/06/2021

Référence
2021_003_003

Objet de la délibération
Etude à la définition des périmètres de protection du puits de Basse Terme implanté sur la commune de Luxé - Phase 2 administrative.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
63	38	41

Date de la convocation
04/06/2021

Date d'affichage

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE LA CHARENTE  
Le : 21/06/2021

Et

Publication ou notification du :

L' an 2021 et le 17 Juin à 17 heures 30 minutes , le Conseil Syndical, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes de SAINT-LAURENT DE CERIS sous la présidence de Monsieur Pierre MADIER.

**Présents** : Mmes : CHARRIERE Marie Therese, CLAVE-FAUBERT CAROLINE, DEBORD Yvonne, DUCLoux Jacqueline, GODET Roselyne, HALLAM Marie Madeleine, LEONARD Sylvie, PINARD Marie-Jeanne, MM : BERTHONNEAU Philippe, BORDAS Jean Christophe, BOURNIER Jean-Pierre, BROUILLAUD Jean-Louis, BARBANCHON Christian (Suppléant), CAILLER Julien, CHEVALIER David, DEMON Jean Pierre, DESSALAS Pierre-Henri, DESVERGNE Manuel, DUMAS Jean-Luc, GUINOT Jean-François, HYVERNAUD Jerome, LAURENT Gilbert, LEBRET Hubert, LEGER Michel, MADIER Pierre, MARTINEAU Jacky, MASSETEAU Aliptien, MOURGUES Gilbert, PANTIER Jean Marie, PAPIN Andre, PEROT Jean Pierre, RICARD Vincent, ROLLAND Dominique, SARAUX Eric, SAVY Benoit, TOURENNE Cyrille, TRIMOULINARD Jean-Claude, WEISSE Yannick

**Excusés** : MM : FRICONNET Jean-Luc, GILLARDEAU Michael, MARAIS Erick,

Excusés ayant donnés procuration: Mr BURBAUD Didier à Mme PINARD Marie Jeanne, Mr FOURGEAUD Roland à Mr BROUILLAUD Jean louis, Mr GAGNADOUR Benoit à Mr PEROT Jean Pierre

**Absents** : Mmes : CHEVALIER Jacqueline, COTINAUD Eliane, LANDEMAINE Aurelie, MONDY Annabelle, POUMIER Virginie, MM : BANLIAT Philippe, BUISSON Jean-Claude, COUSSIT Eric, FOUILLET Christian, FRANCOIS Bernard, GILET Marc, GROLEAU Gerard, MANCEAU Sylvain, MARJOLLET Jean Louis, MORAND Gérard, NAVECTH Hilarion, POTIER Anthony, TRIJEAUD François, VANDERF Didier

**Invités**: Invité(s) :MM : BOIS Manuel, CHERPI Sébastien, DENIAU Alexandre, LOLMEDE Philippe, MANSART Renaud, MAYSTRE Jean Christophe, NICOLAI Richard, PARNAUDEAU Christophe, SCHAAL Claude, SUBRENAT François, THOMAS Julien

**A été nommé(e) secrétaire** : MM : Gilbert MOURGUES

**Objet de la délibération** : Etude à la définition des périmètres de protection du puits de Basse Terme implanté sur la commune de Luxé - Phase 2 administrative.

Exposé : Monsieur le Président rappelle que Monsieur F. BICHOT, hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique, a remis en aout 2019 son avis de définition des périmètres de protection du puits de Basse Terme implanté sur la commune de Luxé.

Monsieur le Président expose que des réunions de présentation de cet avis se sont tenues courant 2019 où avaient été conviés les élus de la commune de Luxé, du SIAEP et les partenaires institutionnels.

Monsieur le Président propose d'engager la phase 2 administrative des périmètres de protection. Cette phase comporte la réalisation de l'étude technico-économique, la rédaction d'une étude d'impact, la constitution du

dossier d'enquêtes publiques conjointes et son suivi administratif, la notification de l'arrêté préfectoral et l'établissement du dossier définitif.

Le dossier d'enquêtes conjointes correspond aux demandes, à l'attention du Préfet, pour puits de Basse Terne, de :

- déclarer d'utilité publique le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, la réalisation de l'ouvrage (déclaration d'antériorité);
- déclarer d'utilité publique les travaux d'équipement et de prélèvement liés à la dérivation des eaux et l'instauration des périmètres de protection.

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que le montant estimatif de réalisation de la phase 2 administrative et des frais annexes liés aux enquêtes publiques est de 35 000 €uros HT.

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que la phase 2 administrative de mise en place des périmètres de protection peut être subventionnée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Conseil Départemental.

Il indique d'autre part, qu'il convient d'opter pour un mode de dévolution de ces prestations.

Résolutions : Oūi cet exposé et après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante :

- approuve l'avis définitif de l'hydrogéologue agréé d'aout 2019 ;
- décide de poursuivre la procédure de mise en place des périmètres de protection et d'engager la phase 2 administrative ;
- inscrit la somme correspondante au budget ;
- sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental de la Charente ;
- Décide de procéder, en ce qui concerne la dévolution des études : par marché public de prestation intellectuelle conformément à la réglementation ;
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour la signature du marché correspondant et de toutes les pièces à intervenir.

Fait et délibéré , les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
le 21/06/2021

Le Président  
Pierre MADIER

Syndicat Intercommunal d'Alimentation  
en Eau Potable ACOG ES CHARENTE  
6, rue des Gaires  
16450 SAINT CLAUD  
contact@siepneec.fr

## **Annexe 2**

### **Plan de la parcelle sur laquelle est localisé le captage**

(1 page)

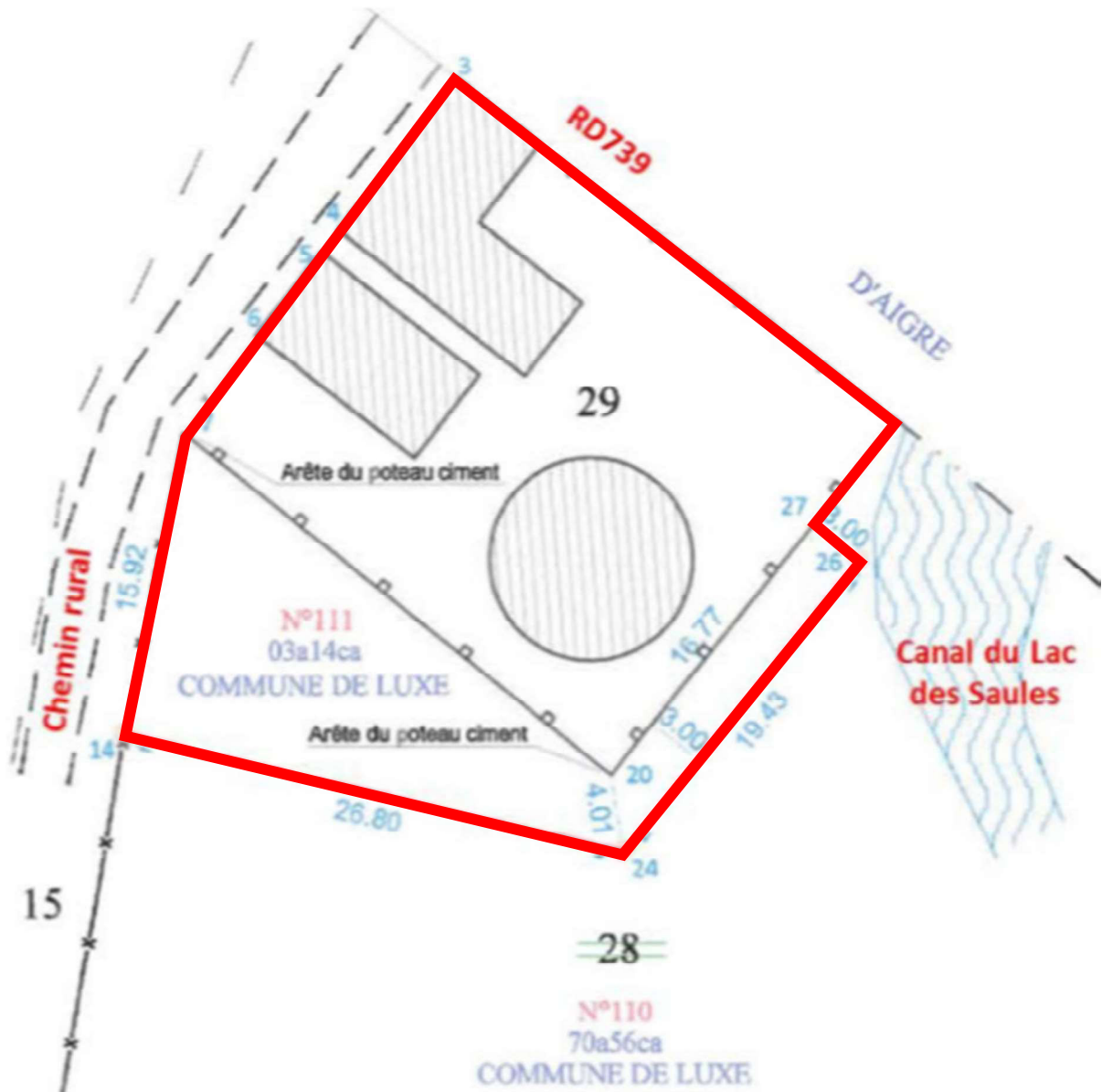


Figure 19 : Délimitation du périmètre de protection immédiate (en rouge) sur le nouveau plan cadastrale du géomètre